

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

Séance du 24 avril 2012

L'an deux mil douze, le vingt-quatre avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOURGEOUX Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : M. FOUGERES René, 1^{er} Adjoint, M. JOSSE Jean-Claude, 2^{ème} Adjoint, Mme WYSOCKI Marie-Madeleine, 3^{ème} Adjointe, M. HOGUIN Jean-Pierre, Mme CHEVALIER Mireille, Mme CHISTREL Chantal, M. BERTRAND Didier, M. NIVOLLE Bertrand, Mme BEREST Audrey.

Absente excusée : Mme TAN Jeannine

Absent : M. JACOB Jean-Marcel

Secrétaire de Séance : Mme CHEVALIER Mireille.

Date de convocation : 17 avril 2012

Le compte-rendu de la séance du 3 avril 2012 est signé par les membres présents à cette séance.

ORDRE DU JOUR :

1. DEVIS TRACTEUR TONDEUSE
2. PROGRAMME VOIRIE 2012
3. AMENAGEMENT DU BOURG
4. PLU de MONT-DOL
5. RAPPORT ANNUEL SDE35
6. QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

Délibération n° 5-2012-1

DEVIS TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois devis pour le remplacement du tracteur tondeuse.

Monsieur HOGUIN regrette que cette question n'ait pas été vue en commission. Il aurait souhaité avoir une démonstration de différents modèles. Madame CHISTREL demande pourquoi une seule marque est proposée.

Monsieur le Maire répond que le matériel a été vu par l'agent technique qui l'utilisera, et que son avis repose sur sa connaissance du matériel par rapport aux besoins de la commune.

Plusieurs conseillers estiment qu'on aurait pu voir différentes marques et avoir un choix plus large. Madame CHISTREL ajoute que le choix doit aussi se faire en fonction des pièces, du service après-vente, des prestations annexes.

Monsieur le Maire propose que la commission se réunisse rapidement pour tenter de voir du matériel équivalent d'autres marques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réunir la commission pour avoir un complément aux offres présentées.

Délibération n°5-2012-2

PROGRAMME VOIRIE 2012

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FOUGERES, qui présente trois devis pour le programme de voirie 2012, programme défini par la commission voirie, et portant sur les voies suivantes :

- La Haute Rue du Marais, accès à la propriété Lebeltel
- Le Lac, accès à la propriété Bourgeaux
- La Rivière (50 % avec la commune de Saint-Broladre)
- Les Petits Prés
- La Goutte
- La Ruelle des Aires

Les devis sont présentés par les entreprises Lessard, Even et Serendip, et proposent une réfection soit en tricouche, soit en enrobé.

Monsieur FOUGERES estime que les voies de la Haute Rue du Marais et du Lac pourraient être réalisées en enrobé, et les autres en tricouche, sauf les Petits Prés, où un simple rechargement suffit. Un débat s'engage sur les choix de procédé, en fonction des voies concernées et de l'usage qui en est fait. La majorité des Conseillers Municipaux décide de choisir le tricouche, mais Monsieur NIVOLLE déclare que l'enrobé, certes plus cher, est d'une meilleure durée dans le temps.

En ayant délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, Monsieur NIVOLLE votant contre, et Madame CHISTREL s'abstenant, décide :

- **de faire réaliser la réfection des voies retenues au programme de voirie 2012 en revêtement tricouche, sauf les Petits Prés, où un simple rechargement sera effectué.**
- **de retenir le devis de l'entreprise EVEN, pour un montant total de 39 615.60 € HT, soit 47 380.25 € TTC.**

Délibération n°5.2012.3

AMENAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JOSSE, qui présente au Conseil Municipal une proposition de plan pour l'aménagement de l'espace vert à l'angle de la rue du Rageul et de la Cale du

Bourg. Il est souhaitable que cet aménagement soit réalisé rapidement, compte tenu de l'échéance du Mondial de char à voile. Monsieur le Maire estime que les travaux doivent être restreints, pour permettre une stabilisation avant l'été.

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'aménagement présentée, mais souhaite avoir le choix des équipements (bancs, piquets avec ou sans corde...)

Monsieur JOSSE présente ensuite une proposition d'acquisition d'un panneau d'affichage, pour remplacer celui existant devant la cantine, et devant permettre d'intégrer un plan de la commune. Il propose de retenir un modèle en bois, pour s'harmoniser avec le bardage de la cantine, et à 2 faces, pour avoir d'un côté le plan de la commune, et de l'autre de l'affichage divers.

Monsieur JOSSE propose également un modèle de panneau d'entrée de ville.

Les conseillers municipaux estiment que le choix proposé est trop restreint, et demandent plus de choix et plus d'information sur les tarifs.

Délibération n°5-2012-4

PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONT-DOL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le PLU de Mont-Dol, arrêté le 29 février 2012, et sur lequel il convient de donner un avis.

Ayant étudié les différents documents et plans, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au PLU de Mont-Dol.

Délibération n°5-2012-5

RAPPORT SDE35

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de contrôle de la fourniture et de la distribution publique d'énergie électrique, établi par le SDE35, pour les années 2009-2010.

Le Conseil Municipal rappelle que des micro-coupures fréquentes perdurent sur la commune. Le réseau est vétuste, et on constate des temps de coupure assez élevés. D'importants travaux sont prévus dans les mois à venir.

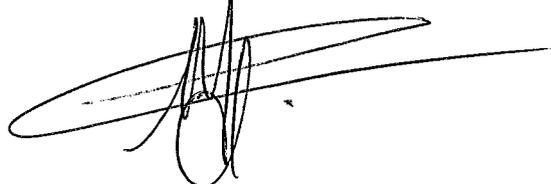
Le Conseil Municipal prend acte du rapport de contrôle de la fourniture et de la distribution publique d'énergie électrique, établi par le SDE35, pour les années 2009-2010.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame CHISTREL signale que les lampadaires de La Laronnière sont sales. Des devis vont être sollicités auprès d'entreprises spécialisées pour en assurer l'entretien.
- Madame CHISTREL rappelle la question des trottoirs à La Laronnière. Monsieur le Maire répond qu'il va être fait appel à un cabinet pour une mission d'étude des travaux à réaliser.
- Madame BEREST rappelle que les toilettes de la classe maternelle de l'école publique connaissent des problèmes d'odeurs et d'entretien. Monsieur le Maire répond qu'un devis de plomberie a récemment été accepté, et que les travaux seront réalisés prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La Secrétaire de séance,
Mireille CHEVALIER



Le Maire,
Jean-Luc BOURGEOUX

